

Critères de sélection Matériels Agro-Environnementaux

Identification du demandeur :

Nom / Prénom ou dénomination de la société :

N° Pacage :

Commune :

Priorité	Orientations	Critères	Nombre de points	Justification	Pièces à fournir	Document fourni ou N° de devis (ne rien renseigner quand la case est grisée)	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Vérification Service instructeur
----------	--------------	----------	------------------	---------------	------------------	--	--	----------------------------------

Critères de base

Base	Porteur de projet	Jeune agriculteur	30	Décision de validation du projet d'entreprise suite à l'examen en CDOA	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Porteur de projet	+de 40 ans, nouvel installé depuis moins de 5 ans (non JA aidé État) ayant réalisé un parcours à l'installation et critères idem validation JA et aide Région	30	Copie de la lettre de notification par le conseil régional de l'aide à un nouvel installé de plus de 40 ans	Copie de la lettre mentionnée ci-contre			
	Économique	Exploitation située dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 = iles	20	Le siège de l'exploitation et 80% de la SAU sont dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 (iles)	Rien à fournir, contrôle par le Guichet Unique Service Instructeur (GUSI)			
	Environnement	Exploitation certifiée ou atelier certifié en agriculture biologique AB	50	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée à l'agriculture biologique. Dans les autres cas : certification ou attestation du rang d'année de conversion.	Pour un jeune en cours d'installation : rien à fournir, contrôle par le GUSI sur la modulation Autre cas : attestation ou certification			
SOUS-TOTAL CRITÈRES DE BASE : A								

Critères interfilières

Interfilières	Économique	Projet porté par une CUMA	80	Numéro SIRET	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Économique	Production végétale sous signe de qualité ou en démarche de contractualisation, adhésion à une Organisation de Producteur spécialisée en production végétale	25	Attestation d'adhésion	Attestation par l'organisme certificateur ou contrat pour les filières avec contractualisation, adhésion OP			
	Environnement	Exploitation engagée en MAEC système	50	MAEC système SPE ruminant ou monogastrique	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Environnement	Exploitation engagée en MAEC localisée	25	MAEC localisée visant la limitation des intrants phyto ou la gestion de la biodiversité	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Environnement	Ferme Dephy	30	Exploitation figurant sur une liste	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Environnement	Agroécologie : adhérent à un GIEE (et investissement en lien avec le projet du GIEE) ou à un AEP	35	Pour un jeune en cours d'installation : modulation DJA agroécologie liée au GIEE ou AEP. Dans les autres cas : attestation d'adhésion	Rien à fournir, contrôle par la DDTM sur la base de listes fournies par la DRAAF et le Conseil Régional			
	Environnement	Projet d'équipements de gestion des pollutions ponctuelles	15	Projets validés par le CRODIP	Attestation CRODIP de réalisation d'un diagnostic phytosanitaire avant-projet			
	Porteur de projet	Porteur de projet ayant bénéficié d'aide à la modernisation "4.1.1a" en 2015	- 50	Délais vérifié par la DDTM sur la base suivante la date de dépôt	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
Porteur de projet	Porteur de projet ayant bénéficié d'aide à la modernisation "4.1.1a" en 2016	- 100	Délais vérifié par la DDTM sur la base suivante la date de dépôt	Rien à fournir, contrôle par le GUSI				
SOUS-TOTAL CRITÈRES INTERFILIERES : B								

Critères filières										
Filières	P1	Environnement	Charte « bassin versant algues vertes BVAV » signée	50	Charte signée	Copie de la charte signée				
	P2	Contexte territorial	Captage 3B1	25	Siège de l'exploitation sur une liste de communes identifiées	Rien à fournir, contrôle par le GUSI				
			Captage prioritaire							
			Captage Grenelle							
	P3	Environnement	Matériel labellisé éco-épandage	15	Matériel figurant sur une liste	Rien à fournir, contrôle par le GUSI				
	P4	Objectifs agri-environnementaux du matériel	Gestion de la biodiversité	10	Matériel répondant à un référentiel précisant chaque objectif. Si un dossier présente plusieurs matériels, seule la meilleure note est comptabilisée	Rien à fournir, contrôle par le GUSI				
			Gestion des Intrants de fertilisation	8						
			Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	9						
			Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers	6						
			Agriculture de précision et de conservation des sols	5						
Matériels de productions maraîchère et arboricole	7									
SOUS-TOTAL CRITÈRES FILIÈRES : C										
TOTAL GÉNÉRAL points sollicités : A + B + C										

Attention : seront seulement attribués les points de sélection pour lesquels le justificatif requis est fourni (tel que défini par critère) ou l'information est directement vérifiable par le service instructeur (exemple JA).
 Pour les GIEE ou AEP en cours de reconnaissance, le supplément de point sera retenu uniquement pour la sélection du projet, la bonification du taux d'aide est réservée aux GIEE et AEP déjà reconnus au moment de la notification de l'aide.

Au regard de ces critères et de la pondération associée, les projets seront classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus.

Dans tous les cas, le nombre minimum de points requis par dossier pour être sélectionné est de 20 points.

Un dossier qui n'obtient pas le nombre minimum de point requis est « inéligible ».

Les autres dossiers/projets seront sélectionnés et retenus pour un soutien dans l'ordre de classement en fonction des disponibilités budgétaires (crédits nationaux et FEADER) reconnu complet ; en cas d'égalité de points, les dossiers seront retenus dans l'ordre de la date du dossier reconnu complet.

Fait à _____ **le** _____

Signature(s) du demandeur :
(du gérant en cas de forme sociétaire et de tous les associés pour les GAEC)